



REGLEMENTS DES ACCESSIONS & DESCENTES DES CHAMPIONNATS « LIBRES SENIORS » SAISON 2021/2022

NOTAS

Dans toutes les divisions, si des vacances éventuelles apparaissent pour différents motifs (pas ou moins de descente(s) de Ligue, non engagement, etc.), les places devenues vacantes seront attribuées, dans l'ordre à :

- 1 - la ou les équipes les mieux classées de celles qui devaient **initialement** descendre, à l'exception de l'équipe classée à la dernière place, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées :
 - 1.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;
 - 1.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.
- 2 – la ou les équipes les mieux classées de la division inférieure suivant celle(s) accédant normalement, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées :
 - 2.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;
 - 2.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

Il en sera de même si une équipe :

- Renonce à l'accession,
- Retire son engagement avant le début de la compétition,
- Ou ne peut accéder à la division ou série supérieure par suite de l'application d'une disposition réglementaire,

Étant entendu que chaque groupe devra délivrer au moins une équipe accédante, classée dans la première moitié de son championnat.

En ce qui concerne les championnats de dernière division, il est précisé que dans le cas où plusieurs équipes d'un même club sont engagées, seule l'équipe identifiée en premier par son club en début de saison, telle que figurant sur les calendriers, peut accéder à la division supérieure.

Exemple pour les équipes 1 - 2 - 3 et 4 d'un même club : seule l'équipe numéro 1 peut prétendre à l'accession.

Il est rappelé que, les équipes constituées en entente (si elle est renouvelée chaque saison) peuvent accéder jusqu'à la division supérieure du DFSM.

Enfin, il est rappelé que les équipes devront être en règle avec les dispositions des articles 4 & 11 des Règlements des compétitions du D.F.S.M.



Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors ou la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes. Ainsi, par exemple, dans le cas d'une constitution de championnat, en application du présent règlement, dont le nombre de participants se révèle trop faible pour en conserver tout l'intérêt sur la durée de la saison, la Commission se réserve le droit, sous le contrôle du Bureau et du Comité de Direction du D.F.S.M., de modifier le nombre d'équipes accédant, voire la structure des niveaux de championnats de la catégorie concernée.

SENIORS APRES-MIDI

Le nombre de descentes R3 en D1 peut varier de 9 à 13 équipes.

Seniors Après Midi D1 :

Accessions en R3.

Les deux premiers de chaque groupe plus le meilleur troisième, au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre, soit 7 équipes.

Descentes en D2.

Cas de 9 descentes de Régional 3

Descendent en D2 les équipes classées de la 13^{ème} à la 11^{ème} place dans le groupe de 13 plus les équipes classées de la 12^{ème} à la 11^{ème} place dans les groupes de 12, plus les 2 plus mauvais 10^{ème} au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 9 équipes.

Cas de 10 descentes de Régional 3

Descendent en D2 les équipes classées de la 13^{ème} à la 10^{ème} place dans le groupe de 13 plus les équipes classées de la 12^{ème} à la 10^{ème} place dans les groupes de 12, soit 10 équipes.

Cas de 11 descentes de Régional 3

Descendent en D2 les équipes classées de la 13^{ème} à la 10^{ème} place dans le groupe de 13 plus les équipes classées de la 12^{ème} à la 10^{ème} place dans les groupes de 12, plus le plus mauvais 9^{ème} au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 11 équipes.

Cas de 12 descentes de Régional 3

Descendent en D2 les équipes classées de la 13^{ème} à la 10^{ème} place dans le groupe de 13 plus les équipes classées de la 12^{ème} à la 10^{ème} place dans les groupes de 12, plus les 2 plus mauvais 9^{ème} au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 12 équipes.



Cas de 13 descentes de Régional 3

Descendent en D2 les équipes classées de la 13^{ème} à la 9^{ème} place dans le groupe de 13 plus les équipes classées de la 12^{ème} à la 9^{ème} place dans les groupes de 12, soit 13 équipes.

Seniors Après Midi D2 :

Accessions en D1.

Le premier de chaque groupe, soit 6 équipes.

Descentes en D3.

Cas de 9 descentes de seniors après-midi D1

Descendent en D3 les équipes classées à la dernière place dans chaque groupe plus les deux 11^{ème} dans les 2 groupes de 12, soit 8 équipes.

Cas de 10 descentes de seniors après-midi D1

Descendent en D3 les équipes classées à la dernière place dans chaque groupe plus les deux 11^{ème} dans les 2 groupes de 12 et le plus mauvais 10^{ème} dans les groupes de 12 et 11, au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 9 équipes.

Cas de 11 descentes de seniors après-midi D1

Descendent en D3 les équipes classées à la dernière place dans chaque groupe plus les deux 11^{ème} dans les 2 groupes de 12 et les 2 plus mauvais 10^{ème} dans les groupes de 12 et 11, au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 10 équipes.

Cas de 12 descentes de seniors après-midi D1

Descendent en D3 les équipes classées à la dernière place dans chaque groupe plus les deux 11^{ème} dans les 2 groupes de 12 et les 3 plus mauvais 10^{ème} dans les groupes de 12 et 11, au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 11 équipes.

Cas de 13 descentes de seniors après-midi D1

Descendent en D3 les équipes classées à la dernière place dans chaque groupe plus les deux 11^{ème} dans les 2 groupes de 12 et les 4 plus mauvais 10^{ème} dans les groupes de 12 et 11, au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 12 équipes.

Seniors Après Midi D3 :



Accessions en D2.

Les deux premiers de chaque groupe, soit 10 équipes.

Descentes en D4.

Cas de 8 descentes de seniors après-midi D2

Descendent en D4 les équipes classées à la dernière place de chaque groupe, soit 5 équipes.

Cas de 9 descentes de seniors après-midi D2

Descendent en D4 les équipes classées à la dernière place plus le plus mauvais 11^{ème} dans les groupes de 12, au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 6 équipes.

Cas de 10 descentes de seniors après-midi D2

Descendent en D4 les équipes classées à la dernière place plus les deux plus mauvais 11^{ème} dans les groupes de 12, au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 7 équipes.

Cas de 11 descentes de seniors après-midi D2

Descendent en D4 les équipes classées à la dernière place de chaque groupe plus les trois 11^{èmes} dans les groupes de 12, soit 8 équipes.

Cas de 12 descentes de seniors après-midi D2

Descendent en D4 les équipes classées à la dernière place de chaque groupe plus les trois 11^{èmes} dans les groupes de 12 ainsi que le plus mauvais 10^{ème} des groupes de 12, au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 9 équipes.

Seniors Après Midi D4 :

Accessions en D3.

Les deux premiers de chaque groupe et le 3 meilleurs troisièmes des groupes, au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre, soit 11 équipes.

Pas de descente.



SENIORS MATIN

Seniors Matins D1 :

Pas d'accession.

Descentes en D2.

Descendent en D2, les 10^{ème} et 9^{ème} dans le groupe de 10 et les 9^{èmes} dans les 2 groupes de 9, soit 4 équipes.

Seniors Matin D2

Accessions en D1.

Les 2 premiers de chaque groupe plus les 2 meilleurs troisièmes montent de D1 au meilleur quotient (division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés) ; en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre. Soit 12 équipes.

Descentes en D3.

Descendent en D3 le dernier de chaque groupe, soit 5 équipes.

Seniors Matins D3

Accessions en D2.

Les 3 premiers de chaque groupe, soit 18 équipes

Pas de descente.

VETERANS

VETERANS D1 :

Pas d'accession.

Descentes en D2.

Descendent en vétérans D2 les équipes classées de la 10^{ème} place à la 12^{ème} place, soit 3 équipes

VETERANS D2 :

Accessions en D1.

Les 2 premiers de chaque groupe, soit 2 équipes



Descentes en D3.

Descendent en D3 les équipes classées à dernière place des 2 groupes, soit 2 équipes.

VETERANS D3 :

Accessions en D2.

Le premier de chaque groupe, soit 2 équipes

Pas de descente.

VETERANS Critérium : Pas d'Accession/Pas de Descente.